

Procédure - Engagement étudiant 2025-2026-2027

Qu'est-ce que l'engagement étudiant ?

L'engagement étudiant, à travers des activités parascolaires ou extrascolaires, vous permet de développer des valeurs, des habiletés et des compétences qui vous serviront tout au long de votre vie. En plus de bonifier votre parcours académique, votre engagement est reconnu par une mention inscrite sur votre bulletin qui reconnaît votre implication bénévole. Elle vous permettra de vous démarquer lors d'une demande de bourse dans, dans une démarche de recherche d'emploi, etc. En plus de la mention sur votre bulletin, vous pourrez demander à votre personne répondante de vous écrire une lettre de recommandation.

Quelles sont les conditions à remplir pour être admissible ?

- S'impliquer dans une action significative dans un domaine d'engagement (comité, concours, activités, projet individuel ou collectif) nécessitant au minimum 60 heures d'implication durant un maximum de 2 sessions continues.
- Étudier à temps plein lors de la réalisation de l'engagement.
- Ne pas avoir plus d'un échec à la session visée.
- Avoir agi de façon bénévole lors des activités faisant l'objet de la demande de reconnaissance, c'est-à-dire sans rétribution sous forme d'argent ou d'unités de cours.

Quelles sont les étapes à suivre pour obtenir la mention d'engagement étudiant ?

1. Prend connaissance des informations et critères d'admissibilité du programme de mention d'engagement sur le site <https://cegepmv.ca/zone-etudiante/reconnaissance-et-engagement/engagement-etudiant>.
2. Trouver une personne répondante pour votre projet d'engagement étudiant.
3. Compléter vos 60 heures d'engagement.
4. Facultatif : remplir le tableau de bord pour vous aider à conserver une trace des heures faites.
5. Complète le formulaire de demande de mention au bulletin en ligne : <http://bit.ly/3IYPBEc>

Dates limites pour la remise du tableau de bord ainsi que du formulaire d'auto-évaluation :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <u>Automne 2025</u> : Vendredi 5 décembre 2025- <u>Hiver 2026</u> : Vendredi 8 mai 2026- <u>Automne 2026</u> : Vendredi 4 décembre 2026- <u>Hiver 2027</u> : Vendredi 7 mai 2027 |
|---|

Qu'est-ce qu'une personne répondante ?

Une personne répondante est quelqu'un qui peut attester de votre engagement et de votre travail bénévole dans le cadre de votre projet d'engagement étudiant. Cette personne peut être personne responsable d'activité ou une personne qui supervise votre engagement, par exemple, qui a observé votre implication et qui peut valider vos heures et vos contributions. Son rôle est important, car elle doit signer votre tableau hebdomadaire des tâches pour confirmer que vous avez bien respecté les conditions requises.

Domaine d'engagement	Idée de personne répondante au Cégep
Communautaire et social	Renée Lemieux (renee.lemieux@cegepmv.ca)
Culturel et artistique	Alexandre Barbeau (alexandre.barbeau@cegepmv.ca) Ou Roxanne Bureau (roxanne.bureau@cegepmv.ca)
Entrepreneurial	<i>Voir votre directeur de département / programme</i>
Politique	SECMV (secmv.coordination@cegepmv.ca)
Scientifique	Tanka Gagné Tremblay (tanka.gagne-tremblay@cegepmv.ca)
Scolaire	Service des programmes et du développement pédagogique (servicedesprogrammes@cegepmv.ca)
Sportif	Maryse Hamel (maryse.hamel@cegepmv.ca)

Les différents domaines d'engagement :

1. Communautaire et social

Les engagements qui améliorent la qualité de vie des gens d'une collectivité, qui s'inscrivent dans une démarche de soutien, d'entraide ou de solidarité et qui contribuent à développer une plus grande attitude citoyenne.

EXEMPLES : Être membre actif du comité environnement (CACE), faire partie de l'équipe de secouristes étudiants, collaborer activement à l'organisation d'une activité de sensibilisation, etc.

2. Culturel et artistique

Les engagements qui mènent à la présentation publique d'une œuvre, qui s'inscrivent dans une démarche de création, d'exécution, d'animation ou d'exposition permettant d'enrichir la vie culturelle.

EXEMPLES : Être participant.e à part entière dans la troupe de théâtre, la troupe de danse, l'atelier lyrique, Cégeps en spectacle, l'Exposition intercollégiale d'arts plastiques, fournir de l'aide pour les événements et les activités socioculturelles, etc.

3. Entrepreneurial

Les engagements qui placent l'étudiant.e au cœur d'un projet d'affaires, qui s'inscrivent dans une démarche de création d'entreprise, de gestion ou de réseautage et qui contribuent à développer une culture entrepreneuriale.

EXEMPLES : Participer activement à un club entrepreneurial, concevoir un projet de défilé de mode, assurer l'organisation et la gestion d'une activité de grande envergure, etc.

4. Politique

Les engagements visant la défense des droits et des intérêts de la communauté étudiante, des jeunes ou des autres groupes sociaux et la participation aux débats de société nationaux et internationaux, qui s'inscrivent dans une démarche de représentation ou de mobilisation.

EXEMPLES : Être membre actif du comité Amnistie internationale, du Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin (SECMV), etc.

5. Scientifique

Les engagements de nature scientifique ou technique qui s'inscrivent dans une démarche de recherche, d'expérimentation ou de vulgarisation, qui enrichissent le degré d'intérêt et de connaissance en matière de sciences ou de techniques.

EXEMPLES : S'impliquer activement dans un projet de tutorat par les pairs, participer à l'organisation d'un colloque scientifique, organiser une activité scientifique, etc.

6. Scolaire

Les engagements qui s'inscrivent dans le prolongement du programme d'études et du cheminement professionnel de l'étudiant.e (excluant les stages et les cours prévus au programme), soit une démarche pédagogique de perfectionnement, d'apprentissage par les pairs, de complément de formation ou de mise en valeur des réalisations scolaires qui permet de développer une culture du dépassement et de la formation continue.

EXEMPLES : Être tutrice ou tuteur à l'École des Grands ou dans un centre d'aide, collaborer activement à l'organisation d'un colloque au sein d'un département, réaliser un projet d'envergure en lien avec le programme d'études, etc.

7. Sportif

Les engagements effectués dans un cadre dépassant la simple pratique récréative, qui concernent d'abord les étudiant.es athlètes, mais aussi les étudiant.es entraîneur.ses bénévoles et celles et ceux qui sont membres de comités sportifs.

EXEMPLES : Être membre d'une équipe sportive intercollégiale, s'impliquer dans le comité sportif ou de plein air, etc.